

Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 2022

Présentation de l'examen professionnel

Organisation
Calendrier
Modalités d'inscription
Jury institutionnel
Nombre d'intervenants

Candidats

Conditions de participation
Admis à concourir

Epreuve écrite

Date, nature et lieu de l'épreuve
Taux de participation
Statistiques sur les participants
Correction des copies
Analyse et résultats

Epreuves pratiques

Déroulement et nature de l'épreuve
Taux de participation
Analyse et résultats

Présentation de l'examen professionnel

Organisation

L'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 2022 a été organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Il s'agit de l'examen professionnel d'accès, par avancement de grade, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Calendrier

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Période d'inscription | Du 24 août au 29 septembre 2021 |
| Période de dépôt des dossiers | Du 24 août au 7 octobre 2021 |
| Epreuve écrite | Le 20 janvier 2022 |
| Jury institutionnel d'admissibilité | Le 1 ^{er} mars 2022 |
| Epreuves pratiques | De avril à juin 2022 |
| Jury institutionnel d'admission | Le 4 juillet 2022 |

Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscription s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site www.cdg56.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- au secrétariat au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit en ligne sur le site www.cdg56.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

118 dossiers d'inscription ont été effectués en **dématérialisation complète**, sur les 132 demandes déposées pour cet examen, soit **89,4% des dossiers**.

Jury institutionnel

Conformément au décret 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels d'accès au grade des adjoints techniques territoriaux, le jury de cet examen professionnel a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par l'arrêté n°2021-243 du 27 décembre 2021 et était composé de la manière suivante :

- Deux élus locaux (dont le Président du jury)
- Deux personnalités qualifiées
- Un fonctionnaire de catégorie A ou B et un fonctionnaire représentant du personnel tiré au sort parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

Nombre d'intervenants

| | Epreuves écrites | Epreuves pratiques |
|---------------------|--|--|
| Jury institutionnel | 6 | |
| Epreuves | 4 concepteurs et 2 testeurs de sujets 8 correcteurs pour l'ensemble des spécialités | 9 établissements de formation pour les 16 options organisées par le CDG56 |
| Surveillance | 3 surveillants | |

Candidats

Conditions de participation

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade est ouvert aux adjoints techniques territoriaux :

- ayant atteint le 4ème échelon du grade d'adjoint technique
- et**
- comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. Seule l'ancienneté comme stagiaire ou titulaire est prise en compte.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier. En application de ces dispositions, les candidats devaient remplir les conditions d'ancienneté au plus tard le 31 décembre 2023.

Ils doivent également être en activité à la clôture des inscriptions, à savoir le 7 octobre 2021 pour cette opération.

Sur les 132 dossiers réceptionnés, **7 ont été refusés** pour les motifs suivants :

1 dossier a été déposé en dehors des délais réglementaires, la preuve de dépôt faisant foi, et a donc été refusé pour non-respect des modalités d'inscription.

5 dossiers ne respectaient pas les conditions d'inscription :

- ✓ 1 pour ancienneté insuffisante dans l'échelon,
- ✓ 2 pour ancienneté insuffisante,
- ✓ 1 pour un candidat qui n'était pas en position d'activité à la date de clôture des inscriptions,
- ✓ 1 pour un candidat qui n'avait pas le grade requis.

1 annulation de participation a également été enregistrée.

Au total, **125** candidats ont été admis à concourir, contre 100 en 2020 et 116 en 2018.

Admis à concourir

La particularité de cet examen réside dans la possibilité de s'inscrire à l'une des **9 spécialités** proposées ainsi qu'à l'une des **75 options**, contrairement au concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour lequel les organisateurs sont libres d'ouvrir les spécialités et options en fonction des seuls besoins déclarés. Cette particularité de l'examen impose, par conséquent, un travail conceptuel très lourd.

125 candidats ont été autorisés à participer à l'épreuve écrite, dans les 9 spécialités suivantes :



| Spécialités | Nombre d'inscrits et d'options | | |
|--|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | 2018 | 2020 | 2022 |
| Bâtiment, travaux publics, VRD (23 options proposées) | 15 (7 options) | 17 (7 options) | 28 (8 options) |
| Espaces naturels, espaces verts (4 options proposées) | 17 (2 options) | 13 (1 option) | 25 (3 options) |
| Mécanique, électromécanique (4 options proposées) | 6 (2 options) | 7 (2 options) | 5 (2 options) |
| Restauration (5 options proposées) | 11 (2 options) | 9 (2 options) | 11 (2 options) |
| Environnement, hygiène (11 options proposées) | 36 (4 options) | 26 (6 options) | 17 (5 options) |
| Communication, spectacle (11 options proposées) | 0 | 0 | 1 (1 option) |
| Logistique et sécurité (4 options proposées) | 3 (2 options) | 2 (2 options) | 0 |
| Artisanat d'art (5 options proposées) | 0 | 0 | 0 |
| Conduite de véhicules (8 options proposées) | 28 (4 options) | 26 (4 options) | 38 (2 options) |
| Total des spécialités | 116 (23 options) | 100 (24 options) | 125 (23 options) |
| | | - 14% inscrits / 2018 | + 25% d'inscrits / 2020 |

Le nombre total de candidats admis à concourir en 2022 était en **hausse de 25 %** par rapport à l'examen organisé en 2020.

Epreuve écrite

Date, nature et lieu de l'épreuve

| | |
|-----------------------------|---|
| Date et lieux | le 20 janvier 2022 à l'Espace 2000 à GRAND-CHAMP |
| Libellé de l'épreuve | Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consistait, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2) |

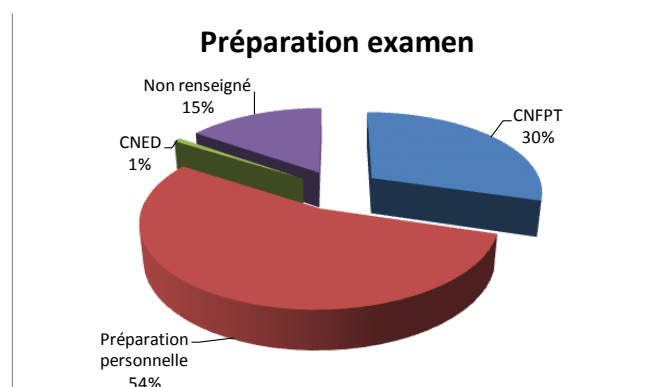
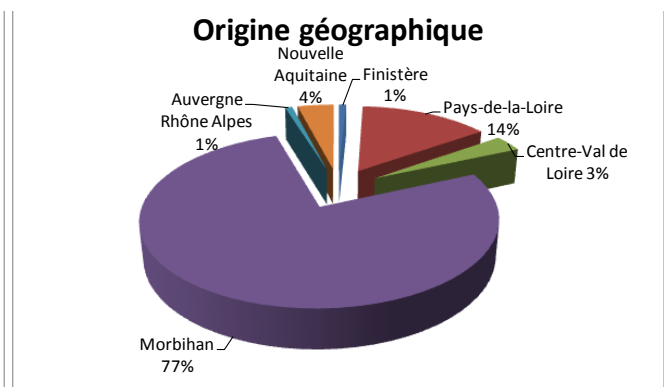
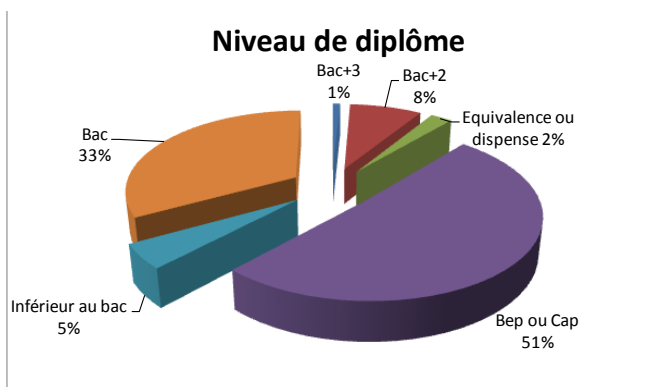
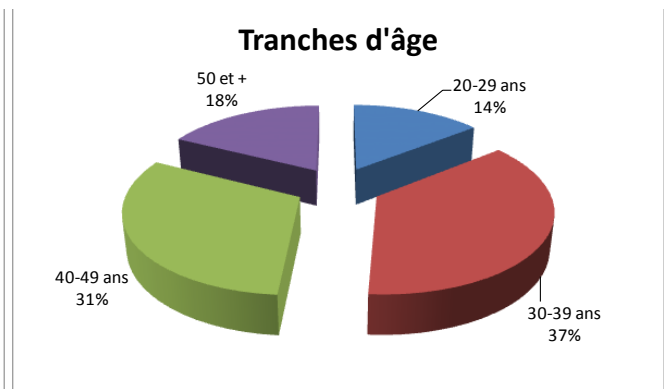
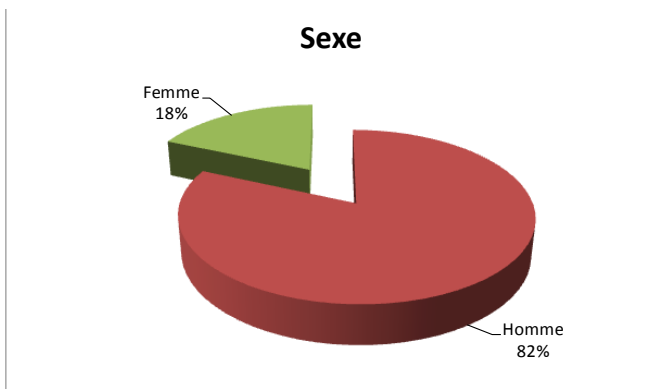
1 candidat a bénéficié d'un aménagement d'épreuve prescrit par un médecin agréé, à savoir un tiers temps de composition supplémentaire ainsi que l'aide d'une tierce personne pour la lecture du sujet.

Taux de participation

120 candidats sur **125** se sont présentés à l'épreuve soit un **taux de participation de 96%**.

| Spécialités | Taux de participation | Spécialités | Taux de participation |
|---|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers | 27 / 28 | Communication, spectacle | 1 / 1 |
| Espaces naturels, espaces verts | 24 / 25 | Logistique et sécurité | 0 |
| Mécanique, électromécanique | 5 / 5 | Artisanat d'arts | 0 |
| Restauration | 10 / 11 | Conduite de véhicules | 36 / 38 |
| Environnement, hygiène | 17 / 17 | TOTAL = | 120 / 125 |

Statistiques sur les participants



Correction des copies

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction. **4 groupes de deux correcteurs** ont été constitués pour corriger les copies. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

Analyse et résultats

Conformément au décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié, le jury a arrêté la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve pratique en tenant compte du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

| Spécialités | 2018 | | 2020 | | 2022 | |
|---|-----------------------------|---|-----------------------------|---|-----------------------------|---|
| | Moyenne de l'épreuve sur 20 | Nombre de candidats ayant une note < 5/20 | Moyenne de l'épreuve sur 20 | Nombre de candidats ayant une note < 5/20 | Moyenne de l'épreuve sur 20 | Nombre de candidats ayant une note < 5/20 |
| Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers | 6,20 | 2 / 14 | 9,77 | 0 / 16 | 11,70 | 0 / 27 |
| Espaces naturels, espaces verts | 10,25 | 0 / 16 | 11,27 | 0 / 12 | 8,71 | 5 / 24 |
| Mécanique, électromécanique | 11,92 | 0 / 6 | 7,21 | 0 / 7 | 5,75 | 2 / 5 |
| Restauration | 8,95 | 1 / 11 | 9,64 | 0 / 9 | 9,63 | 0 / 10 |
| Environnement, hygiène | 8,66 | 4 / 35 | 8,13 | 3 / 26 | 5,41 | 7 / 17 |
| Communication, spectacle | - | - | - | - | 5 | 0 / 1 |
| Logistique et sécurité | 9,08 | 0 / 3 | 9,75 | 0 / 2 | - | - |
| Artisanat d'arts | - | - | - | - | - | - |
| Conduite de véhicules | 8,81 | 2 / 27 | 11,31 | 0 / 26 | 8,10 | 5 / 36 |
| | | 9 / 112 soit 8% | | 3 / 98 soit 3% | | 19 / 120 soit 15,8% |

19 candidats sur 120 sont éliminés, soit 15,8% des participants, contre 3% en 2020.

Epreuve pratique

Déroulement et nature de l'épreuve

Contrairement à l'épreuve écrite de janvier qui était liée à la spécialité choisie par le candidat, l'épreuve pratique est, quant à elle, liée à l'option retenue lors de l'inscription. 23 options ont ainsi été choisies par les candidats du Morbihan.

Cette épreuve pratique est destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments liée à l'option. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. (coefficient 3)

Le décret portant organisation de cet examen prévoit l'obligation pour le jury de déterminer la durée de l'épreuve entre 1 heure minimum et 4 heures maximales.

Toutefois, la durée de l'épreuve peut varier d'une option à une autre car de nombreux critères sont à prendre en compte (travaux demandés, matériaux utilisés, temps de finition, temps de séchage ...).

Lors de la réunion du 1^{er} mars 2022, le service concours avait été autorisé à définir la durée de l'épreuve dans le respect du cadre réglementaire, et en lien avec les professionnels sollicités pour l'organisation des épreuves.

Sur les 16 options organisées par le centre de gestion du Morbihan :

- 4 options ont été réalisées en 1 heure : propreté urbaine collecte des déchets, hygiène et entretien des locaux et espaces publics, conduite de véhicules poids lourds et conduite de véhicules légers
- 1 option a été réalisée en 1 heure 30 : agent d'assainissement
- 1 option a été réalisée en 1 heure 15 : bûcheron-élagueur
- 2 options ont été réalisées en 3 heures : dessinateur, installation et maintenance des équipements électriques
- 1 option a été réalisée en 3 heures 30 : opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)
- 7 options ont été réalisées en 4 heures : installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier; plombier canalisateur), menuiserie, maçon, agent d'exploitation de la voirie publique, maintenance des bâtiments, employé polyvalent des espaces verts et naturels, électrotechnicien-électromécanicien

De même, pour des raisons de savoir-faire et de technicité professionnels, il avait été envisagé d'organiser certaines options en dehors du département voire de déléguer l'organisation de certaines options dites « orphelines » à un autre centre de gestion.

Ainsi, 7 options ont été organisées par un autre centre de gestion pour les candidats inscrits dans le Morbihan :

| Centre de gestion organisateur | Options et nombre de candidats concernés |
|--------------------------------|--|
| CDG d'Ille-et-Vilaine | <ul style="list-style-type: none"> - Peintre, poseur de revêtements muraux (1 candidat), - Ouvrier en VRD (2 candidats), - Agent polyvalent du spectacle (1 candidat). |
| CDG des Côtes d'Armor | <ul style="list-style-type: none"> - Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, Floriculture (1 candidat), - Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) (9 candidats). |
| CDG du Finistère | <ul style="list-style-type: none"> - Cuisinier (1 candidat), - Entretien des piscines (1 candidat). |

L'organisation des options par le centre de gestion du Morbihan a été répartie entre **9 établissements de formation** : Lycée Kerplouz Lasalle à Auray, GRETA Bretagne sud (Lycée Le Blavet à Pontivy, Lycée Colbert à Lorient, Lycée Brocéliande à Guer, Lycée EREA Les Pins à Ploemeur), CFA TP à Ploërmel, l'IBEP à Lorient, Lycée Notre Dame à Guingamp et partenariat avec la ville de Vannes.

Il convient de rappeler la difficulté d'organiser, en toute sécurité, des épreuves pratiques dans des conditions réelles. Les textes n'exigent pas de la part des candidats l'obligation de qualification particulière ou de pratiques récentes, hormis le permis de conduire pour les épreuves de conduite de véhicules

A titre d'exemple :

- conduite d'engins de travaux publics (tracto-pelle) : pas d'exigence du CACES ou de pratique récente.

Taux de participation

95 % des candidats convoqués se sont présentés à l'épreuve pratique, soit 96 sur 101, contre 87% en 2020.

Analyse et résultats

Le jury a étudié les résultats des candidats afin d'arrêter la liste des candidats admis en fonction de :

- la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Compte tenu de cette seule limite, le jury arrête la liste des candidats admis à l'examen en fixant la moyenne minimale requise, toutes spécialités ou options confondues.

Le jury a arrêté le tableau des seuils de points comme suit :

| Spécialités | Nombre d'inscrits | Nombre de présents épreuve écrite | Modalités de sélection de l'épreuve écrite | Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique | Seuil de points d'admission | Nombre de lauréats |
|---------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--|---|-----------------------------|--------------------|
| Bâtiments, génie civil | 28 | 27 | Toute note strictement inférieure à 5/20 | 27 | 10 / 20 | 26 |
| Espaces naturels, espaces verts | 25 | 24 | | 19 | | 13 |
| Mécanique, électromécanique | 5 | 5 | | 3 | | 3 |
| Restauration | 11 | 10 | | 10 | | 8 |
| Environnement, hygiène | 17 | 17 | | 10 | | 6 |
| Logistique et sécurité | 1 | 1 | | 1 | | 0 |
| Conduite de véhicules | 38 | 36 | | 31 | | 21 |
| TOTAL | 125 | 120 | | 101 | | 77 |